

Tarifs des Consultations Externes

A l'issue de votre passage dans un service de Consultation Externe, les actes suivants pourront être facturés. Notre établissement applique le tiers payant mais en l'absence de convention avec les mutuelles, le Ticket Modérateur restera à votre charge. Il s'agit de la part non prise en charge par la caisse d'Assurance Maladie - 10% ou 30% suivant votre affiliation.

En l'absence d'ouverture de droits à la caisse d'Assurance Maladie, vous paierez la totalité des frais.

Consultations

G	Consultation Généraliste	25,00 €
CS	Consultation Spécialiste	23,00 €
CF	Consultation Sage-Femme	23,00 €
CSC	Consultation Spécialiste Cardiologue	47,73 €
CNP	Consultation Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	42,50 €
CNP	Consultation Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre Si réalisée dans les 48h suivant la demande du médecin traitant	85,00 €

Téléconsultations

TCG	Téléconsultation Généraliste	25,00 €
TCG	Téléconsultation Sage-Femme	25,00 €
TC	Téléconsultation Spécialiste	23,00 €
TCY	Téléconsultation Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	42,50 €
TCY	Téléconsultation Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre Si réalisée dans les 48h suivant la demande du médecin traitant	85,00 €

Majorations - Aux consultations peuvent se rajouter des majorations

MCG	Majoration de Coordination Généraliste	5,00 €
MCS	Majoration de Coordination Spécialiste	5,00 €
MCC	Majoration de Coordination Cardiologie	3,27 €
MCP	Majoration de Coordination Psychiatrie	5,00 €
MPC	Majoration forfait transitoire	2,00 €
MSF	Majoration pour sage-femme	2,00 €
MPY	Majoration forfait transitoire Psychiatrie	2,70 €

Avis Ponctuels

APC	Avis Ponctuel de Consultant du médecin	55,00 €
APY	Avis Ponctuel de Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	62,50 €
APU	Avis Ponctuel de Professeur d'Université	69,00 €

Avis Direct

CDE	Spécialiste Dermatologue, dépistage du mélanome	46,00 €
------------	---	---------

Consultation au service des urgences

FPU	Forfait Patient Urgences	19,61 €
AUG	Accueil Urgences Gynécologiques (ATU Gynécologie)	28,63 €

Soins infirmiers

AMI	Actes Médicaux Infirmiers - Coefficient 1 à 32	1 = 3,15 €
------------	--	------------

Tarifs des Hospitalisations

A l'issue de votre séjour dans un service d'hospitalisation, des prestations resteront à votre charge. Notre établissement applique le tiers payant, de ce fait certaines prestations seront en partie ou en totalité facturées auprès de votre caisse d'Assurance Maladie. Pour les autres, une facture vous sera directement adressée. En l'absence d'ouverture de droits à la caisse d'Assurance Maladie, vous paierez la totalité de vos frais d'hospitalisation.

Forfait Journalier - Frais d'hébergement et d'entretien liés à l'hospitalisation

Forfait Journalier hospitalier	20,00 €
Forfait Journalier hospitalier psychiatrie	15,00 €

Forfait Chambre individuelle - Supplément engendré par une chambre individuelle

Forfait Chambre individuelle	67,00 €
Forfait Chambre individuelle - HautePierre 2 et CMCO	76,00 €
Forfait Chambre individuelle - Hospitalisation de jour	29,00 €

Frais d'accompagnement - Prestations consommées par la personne accompagnante

Petit déjeuner / jour	5,50 €
Déjeuner ou dîner / jour	11,00 €
Chambre / nuit	18,00 €

Si vous êtes assuré au **Régime Général** :

Les frais d'hospitalisation sont couverts par l'Assurance Maladie à :

- ▶ 80% pour une affiliation sans exonération
- ▶ 100% si le séjour relève d'une affection longue durée - Sauf Forfait Journalier
- ▶ 100% en cas d'exonération du Ticket Modérateur liée aux actes pratiqués - Sauf Forfait Journalier

Suivant la situation vous paierez :

- ▶ Le Ticket Modérateur - 20% du tarif journalier
- ▶ Le Forfait Journalier - Prise en charge totale ou partielle des mutuelles
- ▶ Le Forfait Chambre individuelle - Prise en charge totale ou partielle des mutuelles
- ▶ Les Frais d'accompagnement - Facturation à l'accompagnant, pas de tiers payant aux mutuelles

Si vous êtes assuré au **Régime Local** :

Les frais d'hospitalisation sont couverts par l'Assurance Maladie à :

- ▶ 100% y compris le Forfait Journalier

Suivant la situation vous paierez :

- ▶ Le Forfait Chambre individuelle - Prise en charge totale ou partielle des mutuelles
- ▶ Les Frais d'accompagnement - Facturation à l'accompagnant, pas de tiers payant aux mutuelles